

## IMPORTANT

Information fiscale suite à vos prestations reçues en 2020

Suite à un dysfonctionnement informatique survenu lors de l'envoi des déclarations fiscales aux impôts, le montant des prestations que vous avez reçues en 2020 de la part de notre institution CCPMA PRÉVOYANCE n'apparaît pas sur votre déclaration d'impôts préremplie.



Vous devez donc impérativement renseigner le montant des revenus perçus sur votre déclaration d'impôts 2020. Ce montant est mentionné dans le courrier fiscal joint.

## Comment déclarer vos prestations pour 2020 ?

### ► LE PROCESS

- 1 Vous devez cliquer sur compléter ou rectifier ma déclaration.

**VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS ÉVOLUE !**

- 1 Il vous suffit désormais de vérifier les informations déclarées :  
[Vérifier les données de ma déclaration](#)
- 2  Si les informations sont complètes et correctes, vous n'avez rien à faire  
 Sinon, complétez ou rectifiez votre déclaration

Si vous devez compléter ou rectifier votre déclaration, cliquez ci-dessous :  
[Compléter ou rectifier ma déclaration](#)

- 2 Le montant des prestations reçues est à renseigner dans la partie « Vos revenus » de votre déclaration de revenus.

Étape 1 Étapes préalables → Étape 2 Renseignements personnels → **Étape 3 Revenus et charges** → Étape 4 Résumé et signature → Étape 5 Fin de déclaration

*Déclaration principale - revenus 2020*

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

**- VOS REVENUS -**

- 3 Vous devez compléter les montants indiqués sur votre courrier fiscal dans les cases comme suit :
  - **les indemnités journalières** - rubrique « Salaires » dans la **case 1AJ** de votre déclaration de revenus,
  - **les rentes issues d'un contrat de retraite supplémentaire** - rubrique « Pensions, retraites, rentes » dans la **case 1AS** de votre déclaration de revenus,
  - **les pensions d'invalidité, rentes de conjoint, rentes d'éducation** - rubrique « Pensions, retraites, rentes » dans la **case 1AZ** de votre déclaration de revenus.

## VOS REVENUS

### TRAITEMENTS, SALAIRES

Notice

Traitements et salaires connus

1AJ

### PENSIONS, RETRAITES, RENTES

Notice

Pensions, retraites et rentes

1AS

Retenue à la source

Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %

1AT


Pensions en capital des plans d'épargne retraite

1AI

Retenue à la source

Pensions d'invalidité

1AZ

- 4 Pour corriger les montants de vos indemnités journalières, vos rentes issues de votre contrat de retraite supplémentaire, vos pensions d'invalidité, vos rentes de conjoint, vos rentes d'éducation, vous devez cliquer sur l'icône située à droite de la case . En l'absence de l'icône, vous devez corriger directement dans la case.

En cliquant sur l'icône, vous devez ajouter une ligne pour indiquer le n° de SIRET de CCPMA PRÉVOYANCE, le nom du collecteur (CCPMA PRÉVOYANCE) et le montant à déclarer. Ensuite vous validez.


Et répétez cette étape pour toutes les cases (1AJ, 1AS, 1AZ) vous concernant.

#### Traitements et salaires connus

Numéro SIRET *	Nom du collecteur (employeur, caisse de retraite...)	Montant du revenu imposable	Revenus d'heures supplémentaires exonérées	Montant de la retenue à la source
401 679 840 000 33	CCPMA PRÉVOYANCE	<input type="text"/>	Connu : <input type="text"/>	<input type="text"/>
		<input type="text"/>	Connu : <input type="text"/>	<input type="text"/>

TOTAL du montant à reporter :

Apprentis/Stagiaires : si tous les revenus ci-dessus relèvent exclusivement d'un stage ou d'une période de formation en milieu professionnel, cochez la case  

Étudiants : vous aviez 25 ans au plus au 1er janvier 2020 et tous les revenus ci-dessus relèvent d'une activité exercée pendant l'année scolaire/universitaire ou durant les congés scolaires/universitaires, cochez la case  

(\*) Le SIRET du verseur du revenu est disponible sur votre bulletin de paye ou parmi les informations mises à votre disposition par votre caisse de retraite, Pôle emploi, votre organisme de prévoyance... Si votre collecteur (employeur, caisse de retraite...) ne dispose pas de numéro SIRET (cas d'une entreprise étrangère par exemple), ou si vous ne connaissez pas ce numéro, indiquez le numéro SIRET : 11111111800019

Ajouter une ligne

Annuler

Valider

## AGRICA VOUS ACCOMPAGNE

Nos conseillers AGRICA se tiennent à votre disposition  
au 01 71 21 19 19 pour vous apporter toute précision complémentaire